



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/03/2025 004-210402400-20250324-DE_2025_010-DE

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

Date de la convocation: 18/03/2025

Membres en exercice
: 10
Présents : 8
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre mars l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur
Laurent ROUX*

Présents : Laurent ROUX, Anaïs ROHR, Florian UGHI, Thierry REGA,
Sébastien ROUX, Rudy WUNDERLIN, Anthony DA SILVA RAMOS,
Jean TATU

Représentés : Sophie VIAL par Thierry REGA

Excusés : Carine DURET

Absents :

Secrétaire de séance : Thierry REGA

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF - VILLARS - DE_2025_010

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la
Commune de Villars Colmars,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Villars Colmars pour l'année 2025 présenté par son
Maire,

AUTORISE monsieur le Maire a procédé à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein
de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de

7,5% des dépenses réelles de chacune des sections conformément à l'article L. 5217-10-6 du Code de la commune
CGCT.

L'information concernant ces virements de crédit sera transmise à la

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : **2 250 444.00** Euros

En dépenses à la somme de : **2 250 444.00** Euros

ARTICLE 2 :

ADOPTÉ le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	306 300.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	263 500.00
014	Atténuations de produits	27 366.00
65	Autres charges de gestion courante	171 920.00
66	Charges financières	6 824.00
67	Charges spécifiques	500.00
023	Virement à la section d'investissement	400 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 211.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 187 621.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	25 000.00
73	Impôts et taxes	320 733.00
74	Dotations et participations	111 000.00
75	Autres produits de gestion courante	130 200.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	600 688.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 187 621.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	18 780.00
21	Immobilisations corporelles	978 886.00
16	Emprunts et dettes assimilées	65 157.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 062 823.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	115 906.00
16	Emprunts et dettes assimilées	130 000.00

10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	279 022.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	90 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	400 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 211.00
001	Solde d'exécution section investissement	34 684.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 062 823.00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/03/2025 004-210402400-20250324-DE_2025_010-DE

